

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U
2025
RIUNIONE DI I 22 E 23 DI MAGHJU DI 2025

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2025
REUNION DES 22 ET 23 MAI 2025

2025/ E2/028

REPONSE DE MONSIEUR GILLES SIMEONI A LA QUESTION DEPOSEE PAR LE GROUPE
AVANZEMU

Objet : Conférence sociale, prix des carburants et perspectives législatives

Caru cunsiglieru,

Votre question m'amène à m'interroger sur nos lacunes en matière de communication sur notre action concrète, quotidienne au service des publics fragilisés.

Elle est donc l'occasion pour moi de le rappeler, aujourd'hui : la politique sociale résulte d'un choix politique, celui de l'exécutif de maintenir, en dépit d'un contexte budgétaire contraint, un haut niveau d'engagement.

Cette politique, c'est plus de 10% des dépenses de la Collectivité de Corse, soit 225 Millions d'euros cette année en fonctionnement et 2, 8Millions en investissement. Une augmentation de plus de 30% depuis 2018.

Ces engagements le sont souvent en collaboration avec les intercommunalités et les communes, car permettez-moi de le rappeler, les autres collectivités disposent de la compétence sociale.

Nous voyons ainsi des communes et des intercommunalités innover en la matière, particulièrement sur le non-recours aux droits. Je pense notamment à la commune de Bastia.

Le mois dernier je vous exposais notre stratégie mais je peux vous la résumer à nouveau aujourd'hui : Nous agissons résolument sur les causes de précarité. Nous avons renforcé de façon significative notre politique de prévention des inégalités sociales et territoriales dès le plus jeune âge.

L'opérationnalité de cette méthode, on la retrouve dans les 9 pôles territoriaux de proximité et les quelques 200 travailleurs sociaux répartis sur l'ensemble des territoires de l'île, notamment dans le rural, qui agissent au quotidien contre l'exclusion sociale (et je les en remercie).

Vous me demandez d'ériger cette problématique en point fondamental dans la discussion avec l'Etat. Je vous rejoins sur ce point et peut-être cela vous avait échappé mais la Conférence sociale du 23 mai 2022, à la veille de l'ouverture du processus de discussion avec l'Etat, affirmait, avec solennité et à l'unanimité, la nécessité d'intégrer un volet social et économique au cœur du projet de nouveau statut pour la Corse.

C'est ce que nous avons fait et je vous renvoie à la délibération « autonomia » du 5 juillet 2023 dans laquelle vous retrouverez les perspectives en matière sociale et de santé.

Le constat, que j'espère vous partagez, c'est surtout l'absence pour notre Assemblée d'un pouvoir normatif.

Alors dans ces conditions, vous faites le parallèle avec l'action du député Colombani et ses avancées pour améliorer le quotidien des corses notamment en matière de santé.

Je rappellerai juste le travail mené sur le projet de trajectoire vers un CHU de Corse, depuis 2019 avec à nos côtés, toute la communauté des soignants, aboutissant à la délibération de cette Assemblée, du 26 octobre 2023, qui propose un modèle innovant de CHU, adapté à la Corse, multi-sites, etc....

Depuis, nous n'avons eu de cesse de le présenter aux cabinets des différents ministres qui se sont succédé ! Et nous continuons de travailler, notamment sur la problématique de la recherche, de la formation avec l'obtention du premier cycle de médecine à l'Università di Corti, la mise en place de formations en Corse pour nos paramédicaux, l'obtention des TEPSCAN pour 2026...

Je salue donc l'initiative complémentaire de la proposition de loi du député Colombani, qui n'est pas encore arrivé devant le Sénat. J'ai noté aussi et qu'il a intégré ce dispositif d'un CHU dans chaque région, à la PPL transpartisane dite Garot, qui fait tant débat dans le monde médical.

Mais je déplore une fois encore que les textes ne s'appliquent pas pour la Corse comme sur le continent, car, même si la contrainte par la loi est un moyen d'y parvenir, rappelons qu'un simple décret du Gouvernement suffirait pour créer le CHU de Corse. J'en veux pour preuve : la parution du décret relatif à la création du CHU de Guyane vient d'être publié le 15 mai dernier au JO.

Toujours de manière complémentaire à nos initiatives, pour répondre à la problématique du carburant, le député Colombani porte cette question à l'Assemblée nationale, par la voie législative, mais là encore, si nous saluons l'engagement, il est important de rappeler qu'un décret suffirait à répondre à nos demandes d'adaptation de 2019, de 2021 et 2022 sur le prix des carburants ou le pouvoir d'achat.

Nous sommes donc très vigilants sur cette question si importante pour les budgets des ménages déjà précaires et pour l'économie insulaire. Cette problématique du prix élevé des carburants est partagée par toutes les tendances politiques, aux côtés du député Colombani. Je salue aussi l'action du député Castellani qui s'est impliqué sur le sujet en interpellant à plusieurs reprises le Gouvernement. Il l'a fait

en 2019, en 2022 et il l'a à nouveau interrogé le gouvernement sur ce sujet le 1^{er} avril dernier via une question écrite pour remédier à la situation de monopole que connaît la Corse et en rappelant la nécessité d'agir pour réguler les prix des carburants. Nous attendons la réponse...

Il faut que les corses entendent que nous œuvrons de manière forte pour améliorer leur quotidien, mais que tant que nous n'aurons pas de pouvoir normatif, et j'insiste sur le pouvoir normatif, nous ne pourrons pas corriger les inégalités de traitement auxquelles sont confrontés les citoyens insulaires par rapport à l'ensemble des citoyens, dans les conditions d'accès à bon nombre de produits et de services.

Nous voulons un pouvoir normatif, ici, pour cette Assemblée, et agir sur ces sujets sans dépendre de Paris !

Nous avons été élus pour une évolution constitutionnelle.

Continuons à nous battre pour.

A ringraziavi,